

Troubles du spectre de l'autisme et scolarisation à l'école régulière

Informations à l'intention des enseignants sur les troubles, les
mesures de différenciation pédagogiques et la compensation des
désavantages

Résumé

1 Informations sur les troubles du spectre de l'autisme (TSA)

1.1 Définition

Selon la dernière version du Manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux (DSM-5), les troubles du spectre de l'autisme sont des troubles neuro-développementaux impliquant un défaut de maturation du système nerveux. On parle de troubles du « spectre » de l'autisme (TSA) car les manifestations sont très diverses. Les symptômes s'étendent sur un continuum de léger à sévère et peuvent beaucoup varier d'une personne à l'autre. Deux symptômes permettent d'établir un diagnostic :

1. Déficiences persistantes dans la communication sociale et les interactions sociales dans de multiples contextes. Ces déficiences se manifestent plus précisément dans les domaines suivants :
 - la réciprocité socio-émotionnelle ;
 - les comportements de communication non verbaux utilisés pour l'interaction sociale ;
 - le développement, le maintien et la compréhension des relations.
2. Schémas de comportements, d'intérêts ou d'activités restreints et/ou répétitifs, qui se manifestent dans les domaines suivants :
 - des mouvements moteurs, une utilisation d'objets, ou des paroles stéréotypés ou répétitifs ;
 - une résistance au changement, une adhésion inflexible à des habitudes ou des modes de comportement verbaux ou non verbaux ritualisés ;
 - des intérêts très restreints et circonscrits dont l'intensité ou l'objet est singulier ;
 - l'hyper- ou hyporéactivité à des informations sensorielles ou intérêt inhabituel pour des éléments sensoriels de l'environnement.

Selon la multiplicité des domaines dans lesquels ces symptômes se manifestent et la sévérité des troubles, il y a présence de troubles autistiques. Leur sévérité est établie en fonction du besoin de soutien. L'autisme est présent dès la naissance mais les symptômes apparaissent habituellement dans la petite enfance. Bien qu'une prise en charge spécifique puisse conduire à des améliorations de performances notables, les troubles autistiques restent présents tout au long de la vie.

1.2 Troubles associés

La déficience intellectuelle et l'autisme surviennent fréquemment ensemble (35 à 50% des cas). D'autres troubles fréquents associés sont l'épilepsie (jusqu'à 20% des situations, les personnes autistes ayant un retard intellectuel étant plus fréquemment touchées), les troubles du déficit d'attention avec ou sans hyperactivité (50-70% des cas) ainsi que les troubles obsessionnels compulsifs, anxieux, dépressifs, du sommeil, gastro-intestinaux et psychomoteurs. L'autisme se cumule aussi parfois à d'autres syndromes génétiques (par ex. le syndrome du X-fragile).

2 Informations sur les répercussions des TSA

Les répercussions des troubles autistiques peuvent grandement varier d'une personne à l'autre puisque chacun présente une combinaison unique de symptômes. Pour comprendre les difficultés que l'élève avec autisme rencontre dans ses apprentissages et en classe, il est donc important de se renseigner sur la manière dont son trouble s'exprime et sur son fonctionnement propre. L'élève concerné, ses parents, mais aussi des professionnels¹ ayant travaillé avec lui, pourront donner des informations précieuses sur ses difficultés propres ainsi que leur impact sur ses apprentissages et son intégration en classe. Les personnes avec autisme ont un fonctionnement cérébral différent, ce qui implique aussi des compétences particulières (par ex. capacité de mémorisation remarquable, mémoire visuelle très développée, intérêts particuliers). Connaître les ressources particulières de

¹ Afin de faciliter la lecture du présent document, le masculin est utilisé comme genre neutre pour désigner aussi bien les femmes que les hommes.

l'élève permettra de les solliciter en vue de favoriser les apprentissages (plus d'information dans la version longue de ce document).

3 Une pédagogie différenciée propre à soutenir les élèves avec TSA

Grâce à des pratiques pédagogiques appropriées, l'enseignant contribue fortement à soutenir l'élève avec autisme. Les aménagements et pratiques pédagogiques décrits ci-après constituent des réponses aux besoins spécifiques des élèves atteints d'autisme. Nombre d'entre eux peuvent également favoriser l'apprentissage des autres élèves présentant ou non des troubles spécifiques (par ex. troubles du déficit d'attention ou dyslexie-dysorthographe) et font certainement déjà partie des bonnes pratiques professionnelles quotidiennes. Chacun des élèves avec autisme aura des besoins différents et chaque réponse scolaire devra être adaptée de manière individuelle. Aussi, il conviendra de sélectionner parmi les aménagements proposés ci-dessous uniquement ceux qui sont adaptés à la situation individuelle de l'élève.

- **Structuration de l'espace** : attribuer une/des place(s) fixe(s) à l'élève, ainsi qu'à ses camarades ; définir des aires dévolues à des activités spécifiques en classe.
- **Prévisibilité et routine** : informer l'élève de manière détaillée du déroulement de la semaine / journée, du cours / d'une activité, etc. et s'y tenir ; lui expliquer de manière claire et précise les changements dans la routine ; prévenir qu'une activité est finie et qu'une autre commence.
- **Planification des activités** : décrire les différentes étapes d'une activité et fixer un barème de temps précis pour les accomplir ; expliquer à l'élève ce qu'il doit faire quand il a fini.
- **Communication** : donner une information claire et bien structurée (phrases simples, courtes et claires, éviter le langage figuré et l'implicite) ; écrire les instructions ou explications données oralement, les étayer par des gestes / indications ; les illustrer, ainsi que les consignes et textes écrits ; reformuler et clarifier les consignes ; les expliquer à l'aide d'un exemple ; répéter l'information ou la consigne en s'adressant personnellement à l'élève.
- **Aides à la communication, supports visuels** : les supports visuels s'avèrent très utiles (par ex. pour informer l'élève du déroulement de la journée, indiquer qu'une activité s'achève et qu'une autre commence, préciser les règles de la classe, reconnaître les émotions vécues). Ces supports visuels sont à afficher dans des endroits stratégiques. Pour les élèves plus âgés, ces explications peuvent être données par écrit.
- **Adaptation des documents de travail** : l'élève devra bénéficier, si nécessaire, d'une adaptation des documents de travail (par ex. donner une seule instruction à la fois, faire ressortir les informations pertinentes, structure de mise en page claire).
- **Règles de vie et gestion des comportements** : clarifier les règles de vie dans chaque situation, ce qu'on a le droit de faire ou non. Les enfants autistes confondent souvent ce qui est interdit avec ce qui est faux ou erroné, raison pour laquelle il est important d'expliquer la différence ; encourager l'élève à collaborer ; poser des limites claires aux intérêts et stéréotypies qu'il manifeste ; lorsque l'élève a un comportement inadéquat, lui proposer une alternative plus acceptable ; renforcer les comportements positifs et décourager les négatifs.
- **Apprentissage et motivation** : favoriser l'apprentissage par l'imitation ; veiller à ce que l'élève regarde ce qu'on lui propose ; faire répéter plusieurs fois le même exercice ; partir de l'exemple concret et des expériences individuelles pour aller à la règle ; enseigner à l'élève différentes façons de faire la même chose ; présenter une même compétence dans d'autres contextes, dans d'autres lieux ou avec un autre matériel ; privilégier la progressivité en structurant les apprentissages, en ajoutant une difficulté à la fois ; utiliser les intérêts particuliers de l'élève pour le motiver dans ses apprentissages.

- **Compétences sociales et gestion émotionnelle** : aider l'élève à reconnaître et comprendre ses émotions et celles d'autrui en explicitant ce qui est vécu ; l'aider à exprimer ses malaises / besoins ; apprendre à l'élève à demander de l'aide ; adapter les situations afin qu'il se sente à l'aise.
- **Attention particulière** : être attentif à la cause des troubles du comportement (peut être un signe de malaise) et replacer le comportement « inadapté » de l'élève dans son contexte pour bien le comprendre et trouver une solution pour résoudre la situation ; vérifier qu'il comprend les consignes et événements qui se produisent en classe ; accepter la lenteur d'exécution.

4 Mesures de compensation des désavantages

Les personnes présentant un handicap diagnostiqué ont légalement droit à des mesures de compensation des désavantages, pour autant que le principe de proportionnalité soit respecté, c'est-à-dire que le rapport entre les ressources investies pour éliminer l'inégalité et les bénéfices procurés soit équilibré.

De manière très générale, la compensation des désavantages peut être définie comme la neutralisation ou la diminution des limitations occasionnées par un handicap. Elle désigne l'aménagement des conditions dans lesquelles se déroulent les apprentissages et examens et non une adaptation des objectifs de scolarisation / formation. La liste de mesures de compensation des désavantages pour les élèves avec autisme proposée ci-dessous est non exhaustive. Pour chacun de ces élèves, les répercussions de son handicap sur la vie scolaire étant différentes, les mesures de compensation des désavantages doivent en tous les cas être attribuées en fonction de sa situation particulière, de son âge et du degré scolaire. Elles doivent faire l'objet d'une discussion avec toutes les parties concernées et être régulièrement réévaluées, et adaptées si nécessaire.

- **Environnement / place de travail**
 - Prise en compte du handicap spécifique de l'élève dans l'aménagement de l'environnement de classe (par ex. minimiser l'éclairage / les odeurs / les bruits, cloisonner sa place de travail / d'examen avec un paravent) ;
 - Octroi d'une place de travail supplémentaire. Lui permettre de se déplacer selon le type d'activité (par ex. mettre à disposition un bureau contre le mur, au fond de la classe) ;
 - Travail / examen dans une pièce séparée ou examen en classe à sa place de travail habituelle.
- **Matériel, assistance personnelle**
 - Si l'élève a des difficultés de motricité fine, autorisation d'utiliser un ordinateur ou du matériel d'écriture spécialisé ;
 - Assistance personnelle d'un interlocuteur connu et de confiance (lors des travaux en classe, un enseignant spécialisé / assistant à l'intégration scolaire / camarade ; lors des évaluations, un enseignant / assistant).
- **Adaptation du temps**
 - Prise en compte des difficultés spécifiques de l'élève lors de la planification des tests / examens.
 - Octroi de pauses supplémentaires ou plus longues de sorte à permettre des instants de détente (par ex. l'élève peut aller à la salle de lecture ou de repos) ;
 - Division du travail / de l'examen en plusieurs séquences limitées dans le temps. Répartir le travail / l'examen ;
 - Octroi de temps supplémentaire lors des travaux / examens. Il est possible d'octroyer jusqu'à un tiers de temps supplémentaire pour une évaluation ;
 - Octroi de temps supplémentaire pour la préparation des tâches à effectuer.
- **Adaptation de la forme du travail / de l'examen**
 - Privilégier la forme écrite plutôt qu'orale, la mise à disposition d'informations visuelles plutôt qu'auditives. Si les difficultés de motricité fine prédominent, à l'inverse, permettre à l'élève de répondre par oral ;

- o Varier, voire adapter la structure des travaux / évaluations (par ex. les énoncés comportant des consignes multiples ou complexes peuvent être décomposés, le travail divisé en plusieurs séquences) ;
 - o Varier, voire adapter les sujets et thèmes des travaux / examens, à condition que les objectifs d'apprentissage soient respectés (par ex. personnaliser les sujets de dissertation, privilégier les sujets concrets aux thèmes à dimension interrelationnelle ou émotionnelle ;
 - o Réduire le volume des exercices à effectuer durant le temps imparti (privilégier la qualité à la quantité pour autant que cela ne réduise pas les objectifs visés) ;
 - o Offrir une guidance plus marquée durant le travail / l'examen (par ex. donner les consignes des épreuves les unes après les autres et pas en même temps, si l'élève ne peut répondre à une question posée, l'aider à passer à la suivante) ;
 - o Pendant l'examen ou le travail noté, l'enseignant ou l'examineur vérifiera, dans la mesure du possible, que pour des raisons inhérentes à son handicap, l'élève n'a pas omis de répondre à une question. De même, si en raison de difficultés de motricité fine, l'écriture de l'élève entraîne une ambiguïté pour les correcteurs, l'enseignant pourra prendre en considération des précisions données oralement par l'élève.
- **Adaptations des modalités d'évaluation**
 - o Appréciation séparée des domaines à évaluer. Par ex. si l'élève a des difficultés de motricité fine, lors d'une épreuve de calcul, noter séparément la précision des graphiques ;
 - o Plus grande tolérance liée à la qualité d'écriture et du dessin (artistique, graphique, géométrique), à la tenue des cahiers (en cas de difficultés de la motricité fine par ex.), aux maladresses motrices en gymnastique ainsi qu'aux difficultés d'inattention consécutives au handicap de l'élève ;
 - o Modulation de l'évaluation des habiletés (par ex. en cas de difficultés de la motricité fine, ne pas tenir compte de la tenue du cahier ou adapter les exigences quant à la précision du tracé en géométrie).

5 Sélection de ressources pédagogiques

- **Sites Internet de l'Instruction publique des différents cantons** : informations et ressources à disposition.
- **Site Internet de la Fondation Centre Suisse de Pédagogie Spécialisée (www.csps.ch)** : informations sur la compensation des désavantages et l'intégration / inclusion scolaire.
- **www.application-autisme.com** : plateforme collaborative répertoriant toutes les applications pédagogiques disponibles sur tablette numérique pour les personnes autistes.

Rédaction : Géraldine Ayer, CSPS

Corrections spécialisées : Nadia Chabane, Centre cantonal de l'autisme, canton de Vaud ; Renate von Davier, DGES II, canton de Genève

La version complète du présent document, avec les références bibliographiques, est disponible sous : www.csps.ch/le-csps/projets/scolarisation-a-l-ecole-ordinaire